

**Comité Technique Spécial du 21.01.2019**  
**(Seconde convocation)**

Madame la Présidente,

Le boycott du CTS du 11 janvier 2019 était motivé par la déclinaison du volume des suppressions d'emplois pour l'année 2019 .

En effet, nous ne pouvons cautionner la suppression de 4 500 postes dans la Fonction Publique d'État, dont 2 090 à la DGFIP après transferts et redéploiements.

Ainsi, si le cap est maintenu par le gouvernement pour atteindre son objectif de 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État, ce seront 10 000 postes qui seront supprimés dès 2020 et donc pour la DGFIP (par référence à son taux de « participation » avoisinant chaque année les 50 %), environ 5 000 emplois concernés.

Ces choix dogmatiques de la réduction à tout prix amènent au démantèlement des missions et des structures, et portent atteinte à la capacité des agents d'assurer leurs missions.

Dès lors, comment ne pas évoquer le référé de la Cour des comptes, publié la semaine dernière, déclenché par la constatation d'une erreur de 1,5 milliard relative aux recettes de droits de succession, comptabilisées sur l'année 2018 au lieu de 2017. La Cour des comptes pointe notamment une « conduite du changement défailante » et conclut que ce fâcheux incident est issu d'une réorganisation au sein de la DGFIP dont les conséquences ont été mal anticipées, évoquant outre le changement d'organisation, des modifications des outils informatiques, et le renouvellement des deux-tiers des effectifs.

Face à ce constat, Solidaires Finances Publiques dénonce une nouvelle fois les purges des services, les restructurations à grande échelle et la dématérialisation à tout prix ainsi que l'absence de toute concertation et un mépris total du dialogue social.

Si la déclinaison des conclusions du plan Action publique 2022 est effectivement maintenue, les conséquences seront délétères, avec l'accélération de la

dégradation de la qualité des missions, du service rendu à l'utilisateur et des conditions de travail des agents. Cette situation devient insoutenable.

Au niveau local, Solidaires Finances Publiques prend acte de l'annonce de la création de 26 emplois à la DINR, prioritairement répartis sur les services impactés par le basculement du Prélèvement à la Source. Ce renforcement ne sera toutefois effectif qu'en septembre 2019, alors que l'augmentation des charges de travail liée à la gestion du PAS est déjà d'actualité depuis presque 2 mois.

La DINR a vocation à devenir « une structure de référence » vis-à-vis des contribuables du réseau de la DGFIP et des partenaires institutionnels. À ce titre, il est temps que la technicité des agents de la DINR soit enfin reconnue par l'attribution de la prime centrale.

Nous interviendrons tout au long de ce Comité Technique Spécial, sur chaque point inscrit à l'ordre du jour.

En ce qui concerne le point 3 dédié au déploiement du télétravail à domicile, nous vous communiquons une fiche d'analyse et de revendications, qui constitue une annexe à la présente liminaire.